



Le SNEC a  
négocié point  
par point cet  
accord

La délégation  
était composée  
du Délégué  
Syndical  
Central  
Mathieu  
LASCARAY  
(Dax) et de  
Casimira  
AUGERAY  
(Tarnos)

Application Mobile  
SNEC CFE-CGC



Flashez ce QR-Code

## **Accord égalité professionnelle Femmes / Hommes HYPERADOUR**

La totalité de nos revendications ayant été satisfaites, le SNEC est signataire de l'accord sur l'égalité professionnelle chez HYPERADOUR.

**Comparativement à la société  
HYPERMARCHES SAS le nombre de  
femmes dans l'encadrement était déjà plus  
satisfaisant chez HYPERADOUR**

Dans cet accord, il y a des avancées notables, notamment liées à la parentalité, au déroulement de carrière, à l'accès à la formation professionnelle et à l'organisation des réunions ou briefings qui doivent respecter un meilleur équilibre des temps de vie pour l'encadrement.

**Le SNEC négocie pour que les conditions de  
travail et les évolutions de carrière ne  
soient pas incompatibles avec une  
meilleure performance économique de  
l'entreprise**